



14ème législature

Question N° : 7652	De M. Thierry Mandon (Socialiste, républicain et citoyen - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi et dialogue social
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >insertion professionnelle	Analyse > chômeurs en fin de droits.
Question publiée au JO le : 23/10/2012 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 08/07/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Mandon interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation d'un chômeur de longue durée arrivé en fin de droits. En effet, ce dernier voit son épargne retraite bloquée car sa perte d'emploi n'est pas consécutive à un licenciement. Sa perte d'emploi fait suite à rupture conventionnelle (datant de 2004) pour causes économiques de l'entreprise. La question qui se pose donc est de faire évoluer la loi concernant l'accessibilité à l'épargne retraite aux chômeurs en fin de droits résultant d'une rupture conventionnelle.